

**Formation des enseignants et éducation bilingue en Suisse**  
**RAPPORT NATIONAL PRÉSENTÉ AU CONSEIL EUROPÉEN DES**  
**LANGUES<sup>1</sup>**

**Anne-Claude BERTHOUD**

Section de linguistique  
Université de Lausanne

**Laurent GAJO**

Section de linguistique et Centre de linguistique appliquée  
Universités de Lausanne et de Neuchâtel

**1. INTRODUCTION**

**1.1. La situation linguistique du pays**

La Suisse présente une mosaïque linguistique particulièrement complexe, car, si elle affiche dans son ensemble une scène à quatre langues nationales, elle laisse apparaître, au niveau des Cantons, des situations très variables.

Ainsi, l'italien, langue nationale et officielle, entre dans un rapport de quadrilinguisme au niveau fédéral, de trilinguisme dans le Canton des Grisons et d'unilinguisme au Tessin. Se greffe à cela la question de la diglossie, autant pour l'italien que pour l'allemand. Pour l'italien encore, notons qu'il a constitué une langue de large diffusion dans les milieux migrants, particulièrement importants dans certaines régions du pays.

Par conséquent, si la question du bilinguisme concerne la Suisse, elle ne touche pas tous les Cantons et encore moins tous les locuteurs de la même manière. Toutefois, quand elle est évoquée, c'est souvent en lien étroit avec le problème de la minorité.

La Suisse a mal à ses langues, mais toutes ne souffrent pas des mêmes maux. Le romanche et l'italien sont probablement les plus atteints. Le français, langue de la "grande minorité", s'il engage quelques luttes dans le Canton de Berne majoritairement germanophone, se porte plutôt bien au niveau national.

Ainsi, quand la Confédération intervient en matière de politique linguistique, c'est en général pour réguler les rapports majorité/minorité, pour

<sup>1</sup> Ce rapport paraîtra en version anglaise dans un recueil édité par VAN DE CRAEN, D. WOLFFET D. MARSH, University of Jyväskylä, Continuing Education Centre.

maintenir la paix des langues. Cette paix est mise en péril par deux facteurs essentiellement: atteinte à une communauté linguistique en particulier, manque de compréhension entre les communautés. Ainsi, il s'agit pour l'Etat fédéral de garantir le quadrilinguisme dans ses frontières et de favoriser une bonne entente entre les divers groupes linguistiques. Or, si le quadrilinguisme souffre depuis longtemps de l'amenuisement du romanche, l'entente interlinguistique semble très précaire depuis le vote du 6 décembre 1992 sur l'adhésion de la Suisse à l'Espace économique européen (ce vote a montré un apparent clivage d'opinions entre les citoyens des différentes régions linguistiques). Le premier problème avait déjà suscité une activité politique grandissante et mené à la création, par le Département fédéral de l'Intérieur, d'un groupe de travail mandaté pour envisager une révision de l'article 116 de la Constitution (article sur les langues). Le deuxième problème n'a fait qu'accélérer le mouvement, notamment à travers la création d'une nouvelle Commission, chargée d'examiner les problèmes de compréhension en vue d'amener une meilleure communication entre les locuteurs des différentes langues.

Pour mieux cerner les fruits de la politique linguistique suisse actuelle et mesurer son impact sur l'organisation du système éducatif, il convient de donner la substance de l'article 116, voté le 10 mars 1996:

«<sup>1</sup>Les langues nationales de la Suisse sont l'allemand, le français, l'italien et le romanche.

<sup>2</sup>La Confédération et les Cantons encouragent la compréhension ou les échanges entre les communautés linguistiques.

<sup>3</sup>La Confédération soutient des mesures prises par les Cantons des Grisons et du Tessin pour la sauvegarde et la promotion des langues romanche et italienne.

<sup>4</sup>Les langues officielles de la Confédération sont l'allemand, le français et l'italien. Le romanche est langue officielle pour les rapports que la Confédération entretient avec les citoyens romanches. Les détails sont réglés par la loi.»

A côté de cet article 116, la politique linguistique suisse admet deux principes reconnus comme constitutionnels mais non écrits (cf. FROIDEVAUX 1996): le principe de territorialité des langues et la liberté de la langue. Tous deux veillent aussi à la paix des langues. Le principe de territorialité protège les langues dans leur répartition spatiale traditionnelle. Il attribue à chacune un territoire bien précis, dans le souci de garantir des zones unilingues

homogènes. Ceci devrait servir à maintenir, pour chaque langue, un espace communicatif qui correspondrait à un espace géographique. Il s'agit de préserver d'abord les langues minoritaires qui, sans territoire garanti, risqueraient très vite de disparaître. En fait, ce principe fait fi de l'hétérogénéité constitutive de chaque zone linguistique et déplace le problème des minorités. En effet, une minorité n'est reconnue et préservée que si elle représente une majorité sur un territoire donné. Le principe de territorialité semble ainsi aller plutôt à l'encontre du droit fondamental que constitue la liberté de la langue. Ses limites se manifestent aussi et particulièrement le long des frontières linguistiques, zones souvent fortement hétérogènes. De telles frontières traversent par exemple des Cantons ou même des Communes qui vont définir, sur leur territoire, une politique bilingue qui aura un impact sur toute la zone administrée, touchant aussi bien les parties homogènes que les parties hétérogènes.

La politique linguistique fédérale semble par conséquent souffrir d'un paradoxe, qui consiste à encourager l'intercompréhension culturelle et linguistique tout en évitant la cohabitation de plusieurs langues sur un territoire donné. Plus que d'un paradoxe, il s'agit en fait d'une tension entre deux niveaux: institutionnel et individuel. D'une part, le plurilinguisme institutionnel au niveau national repose sur une addition d'unilinguismes territoriaux. Il permet ainsi à l'individu de fonctionner sur le mode monolingue. D'autre part, les contacts étroits entre les langues créent des individus bilingues, qui semblent être une condition pour le maintien et le développement de ce contact.

Dans ce sens, le nouvel article 116 contribue d'une certaine manière à lever le paradoxe. Il devrait par exemple favoriser les échanges interculturels et encourager les Cantons qui prennent des mesures particulières dans le cadre de l'étude des langues à l'école. Cette dernière dimension revêt d'ailleurs un caractère prioritaire, car l'école sert de plaque tournante non seulement à la formation du citoyen, mais aussi à celle de l'être communicant. L'action de l'école se situe à l'articulation entre le niveau institutionnel et le niveau individuel, et l'enseignement bilingue doit gérer cette rencontre.

## 1.2. Le contexte éducatif suisse

L'enseignement bilingue n'a pas attendu la révision de l'article 116 pour fonctionner et donner des fruits. Cependant, cette démarche constitutionnelle donne une cohérence globale à la question bilingue et stimule l'avènement de

possibilités matérielles, scientifiques et politiques pour le développement de l'enseignement bilingue (cf. BROHY 1996b). Ce développement ne va pas sans mal, et il laisse apparaître, au-delà des clivages d'opinions interindividuels, un fossé sensible entre autorités et parents. Les premières, par exemple, pour soutenir le principe de territorialité et les langues nationales, optent plus volontiers pour des modèles tardifs (introduction de la seconde langue au secondaire) impliquant exclusivement les langues du pays, alors que les deuxièmes donnent souvent leur préférence à des modèles précoces ou moyens pouvant faire une place à l'anglais. Il est vrai que l'école constitue un territoire institutionnel qui se substitue en quelque sorte à un territoire géographique, qui définit sa propre politique linguistique en établissant certains rapports entre les langues représentées. Si elle échappe au principe de territorialité tout en le réinterprétant, elle resserre ainsi les contraintes communicatives en posant le pluralisme linguistique comme une condition au niveau de l'individu déjà.

Ces quelques remarques montrent combien la question de l'éducation bilingue est discutée et par là présente en Suisse. Cette question reçoit des interprétations très variables localement, et elle est prise en charge par une politique éducative qui est largement l'affaire des Cantons. Dans ce sens, il n'y a pas de politique éducative fédérale au sens fort. Il n'existe à proprement parler pas de système éducatif suisse, mais on trouve une pluralité de systèmes éducatifs en Suisse, qui sont de la compétence des Cantons. Même s'il y a tentative d'échange et de coordination, notamment à travers quelques organes intercantonaux et fédéraux (cf. ci-dessous), il faut constater des disparités cantonales relativement importantes. Ceci a bien évidemment un impact sur la conception et l'organisation de l'enseignement bilingue, qui répond à des besoins, des traditions et des volontés politiques très variables. Au-delà des formules pédagogiques adoptées, les motivations conduisant vers une option bilingue peuvent provenir d'un choix délibéré (que nous pourrions appeler "option positive") ou au contraire d'un choix presque naturel pour régler un conflit de territorialité ou le sort d'une langue minoritaire par exemple (que nous pourrions appeler "option négative"). Un des défis de la Suisse est de pouvoir faire dialoguer option positive et option négative afin de donner à tous les projets une dimension positive respectueuse toutefois des réalités sociolinguistiques locales.

Dans cette complexité très parcellisée, on trouve, comme annoncé plus haut, quelques organes intercantonaux ou fédéraux qui tentent de donner un élan

commun à l'instruction dispensée dans les différents Cantons. Ces organes se situent plus ou moins près de la politique, de la recherche ou de la pratique. En voici les principaux:

- l'Office fédéral de la recherche et de la science: il s'occupe notamment de gérer la maturité fédérale; à la suite de l'introduction de la maturité bilingue, il a émis des recommandations en vue de la mise en place d'une telle maturité dans les différents Cantons;
- l'Institut romand de recherche et de documentation pédagogiques (IRDP): il a mandaté un groupe, le GREB (Groupe de recherche sur l'enseignement bilingue), particulièrement compétent pour les questions d'éducation bilingue;
- la Commission romande pour l'enseignement de l'allemand (CREA): avec le mandat d'explorer de nouvelles méthodes didactiques, elle formule des recommandations en faveur d'un enseignement immersif et modulaire;
- la Conférence des directeurs de l'instruction publique (CDIP): elle s'implique activement dans la promotion de l'enseignement bilingue et a publié des recommandations dans ce sens-là;
- l'Association pour la promotion de l'enseignement plurilingue en Suisse (APEPS): toute récente, elle a pour mission de faire un état des lieux de l'enseignement bilingue, de le soutenir et de fournir les informations et les conseils utiles en la matière;
- le Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNRS): il finance régulièrement des recherches sur la question du bilinguisme et de l'enseignement bilingue; sur mandat du gouvernement suisse, il définit des programmes nationaux de recherche (PNR), dont le numéro 21, par exemple, portait sur la pluralité culturelle et l'identité nationale et le numéro 33 sur l'efficacité des systèmes suisses de formation.

Dans les lignes suivantes, nous désirons dresser, à travers des textes issus des différents organes à peine évoqués, le cadre général de la politique suisse en matière d'enseignement bilingue.

Les éléments de cette politique apparaissent essentiellement dans les déclarations et recommandations publiées par la CDIP. Par exemple:

- (a) recommandations et décisions du 30 octobre 1975 concernant l'introduction, la réforme et la coordination de l'enseignement de la

deuxième langue nationale pour tous les enfants pendant la scolarité obligatoire;

- (b) recommandations du 24 octobre 1985 concernant l'encouragement de l'échange d'élèves et d'enseignants entre les régions de Suisse;
- (c) points de rencontre à la charnière des scolarités obligatoire et postobligatoire du 30 octobre 1986;
- (d) déclaration du 6 juin 1991 intitulée "Le racisme à l'école";
- (e) recommandations du 24 octobre 1991 relatives à la scolarisation des enfants de langue étrangère;
- (f) recommandations du 18 février 1993 sur la dimension européenne de l'éducation;
- (g) recommandations du 18 février 1993 concernant l'encouragement de l'échange en Suisse et avec l'étranger dans le domaine de l'éducation et de la formation;
- (h) déclaration du 2 mars 1995 concernant la promotion de l'enseignement bilingue en Suisse.

Dans le document (a) déjà, l'apprentissage d'une langue étrangère est défini comme un objectif majeur de la scolarité obligatoire. On y encourage aussi un enseignement basé sur la communication. Le document (c) aide à cadrer l'objectif général de cet enseignement:

"L'élève

- acquiert une attitude positive face au pluralisme linguistique en général, à celui de la Suisse en particulier,
- se dispose à comprendre les autres dans leur langue et à communiquer avec eux,
- s'efforce de saisir les aspects culturels propres à d'autres régions linguistiques,
- fait preuve de compréhension pour le génie d'autres communautés linguistiques,
- est sensible aux aspects esthétiques des langues."

Depuis le début des années 90, la question de l'enseignement bilingue, bien que toujours définie prioritairement pour les besoins internes de la Suisse, s'est enrichie d'une dimension internationale grandissante, et ceci à deux niveaux: importance de la construction européenne et de l'ouverture du marché du

travail, nécessité de mieux intégrer les étrangers et d'en tirer un profit linguistique et culturel pour les élèves suisses aussi.

Récemment, la CDIP a réitéré son soutien à l'enseignement bilingue à travers le document (h). En voici un extrait:

- "- l'enseignement bilingue devrait être offert dans tous les types d'écoles, en tenant compte de l'âge des apprenants et des apprenantes et de la situation locale;
- il faut permettre et encourager l'obtention de certificats et de diplômes de fin d'études bilingues et, en particulier, de certificats de maturité portant la mention "enseignement bilingue";
- les autorités sont appelées à éliminer tout ce qui, du point de vue juridique et administratif, pourrait faire obstacle à l'introduction d'un enseignement bilingue et à créer, au niveau de la formation des enseignants et des enseignantes, du matériel d'apprentissage et du matériel d'enseignement, des conditions favorables à cet enseignement."

Ces divers éléments montrent donc bien une volonté nationale qui essaie de construire et de promouvoir une cohérence autour d'un projet d'éducation bilingue. Toutefois, ils mettent aussi en évidence le statut précaire d'une telle volonté, dont la prise en compte juridique et politique dépend de 26 Etats et de 26 situations différentes. Cette situation ne favorise pas non plus l'accès à une vue d'ensemble de l'éducation en Suisse. Cependant, elle a le mérite de montrer la plasticité de la question bilingue sur le territoire helvétique, qui offre une multiplicité d'options fortement liées au contexte. Dans le présent rapport, nous ne pourrions en présenter, au-delà du cadre général, que quelques aspects saillants.

### 1.3. L'organisation de la formation des enseignants de langue

Comme pour l'école, la formation des enseignants est dans une très large mesure de la compétence des Cantons. Il en découle une grande variété dans la conception et l'organisation. Ainsi, on peut former les enseignants aux niveaux secondaire, tertiaire ou universitaire sur des durées sensiblement variables (cf PERREGAUX et al. 1997). En principe, on distingue deux grandes voies de formation:

- Les Ecoles normales: elles préparent à l'enseignement dans les classes de maternelle et de primaire;

- Les Séminaires pédagogiques de l'enseignement secondaire: ils préparent, après l'obtention d'un grade universitaire, à l'enseignement dans des classes du secondaire, inférieur et supérieur.

A cela s'ajoutent entre autres des formations pédagogiques spécifiques pour l'enseignement dans les écoles professionnelles. Si ces formations sont souvent organisées au niveau fédéral, elles ignorent en quelque sorte la réalité particulière de chaque école et ne peuvent que difficilement tenir compte d'une éventuelle dimension bilingue, expérimentale et ponctuelle.

Cependant, malgré l'important fractionnement des formations pour enseignants en Suisse, l'un des grands mérites de la perspective d'un enseignement bilingue a été de faciliter la reconnaissance des diplômes pédagogiques d'un Canton à l'autre et de favoriser par là les échanges (cf. 3.4.). La question bilingue, par son regard obligé sur l'autre, contribue ainsi à un progressif décloisonnement.

Il faut encore souligner un relatif décalage entre la formation initiale et la formation permanente. En effet, la seconde, par sa plus grande souplesse structurelle, est plus souvent intercantonale et perméable à des apports récents et même expérimentaux. Son ouverture entre en fait en rapport avec le facteur risque, dont la menace diminue quand il s'agit de formations facultatives et ponctuelles.

## **2. LA FORMATION DES ENSEIGNANTS DE LANGUE EN MATIÈRE D'ÉDUCATION BILINGUE**

Malgré le morcellement des compétences en matière de formation des enseignants, c'est au niveau de la dimension bilingue qu'on observe probablement la plus grande harmonie entre les Cantons. Harmonie plutôt décevante, car elle s'appuie sur une absence quasi unanime de formation spécifique initiale et régulière pour les enseignants des classes bilingues.

Pour s'en convaincre, il suffit de comparer les bibliographies de la CDIP concernant d'un côté l'enseignement bilingue et de l'autre la formation des enseignants en matière de bilinguisme: 11 pages d'un côté, 4 titres de l'autre. Il est éloquent aussi de se pencher sur les conclusions des rapports d'évaluation des différentes expérimentations ponctuelles. Beaucoup d'entre eux se terminent en effet sur de vives recommandations concernant la mise en place d'une formation régulière des enseignants en matière d'éducation bilingue. Ainsi ce rapport de 1996 sur l'expérience d'apprentissage bilingue de Sierre

(cf. BREGY et al. 1996), qui, sous "perspectives", évoque presque exclusivement la question de la formation des enseignants: "Pour mener à bien leur tâche, il est indispensable que les enseignants des classes bilingues bénéficient d'une solide formation initiale et d'un perfectionnement continu. Une information de base théorique sur le bilinguisme leur permettrait de fixer des objectifs réalisables, des déceptions dues à des attentes trop élevées pourraient ainsi être évitées. Des rencontres régulières entre enseignants de classes bilingues devraient favoriser l'échange d'informations pratiques."

En fait, la formation des enseignants est souvent le dernier échelon touché dans le long processus de l'expérimentation bilingue. C'est d'ailleurs dans les Cantons qui ont la plus grande tradition d'enseignement bilingue (Fribourg, Valais) que les modules de formation sont les mieux affirmés. Il faut aussi remarquer que, si on expérimente beaucoup dans les écoles, on le fait nettement moins dans la formation des enseignants, surtout en phase initiale.

En résumé, la formation des enseignants, quand elle est organisée, accompagne généralement de très près l'évolution ponctuelle d'une expérimentation. Elle est en quelque sorte improvisée, ou plutôt faite sur mesure. Divers organes peuvent s'en charger, par exemple l'Université, les instituts de recherche pédagogique (l'IRDP par exemple), parfois l'École normale. Ceci montre qu'on ne touche que très rarement la formation initiale.

### **2.1. La formation initiale**

La formation initiale des maîtres ne comporte que peu souvent une composante bilingue ou, quand c'est le cas, il s'agit en général plus de pédagogie interculturelle que d'enseignement bilingue, qui s'inscrivent en fait dans des traditions relativement distinctes en Suisse.

Sous 2.1.2., nous donnerons néanmoins un aperçu de ces modules de formation en pédagogie interculturelle.

#### **2.1.1. Au niveau universitaire**

L'Université ne dispense pas réellement de formation initiale en matière d'enseignement. On trouve toutefois des exceptions, comme la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation de l'Université de Genève, qui intervient massivement dans la formation des maîtres du primaire. On y trouve d'ailleurs des éléments de pédagogie interculturelle.

De façon générale, l'Université est plutôt un lieu de formation préalable, qui donne un bagage théorique pouvant ou non être utilisé dans l'enseignement.

Ce bagage théorique semble s'articuler autour de deux axes: la connaissance des langues, la connaissance de la question bilingue.

La connaissance des langues demeure un noyau porteur dans les Facultés des lettres en Suisse. Elle motive de nombreux parcours d'études, souvent dirigés vers l'enseignement. En fait, il s'agit de bien connaître la langue pour pouvoir ensuite la transmettre. Pour l'obtention d'une licence (maîtrise) dans une langue moderne, plusieurs Universités exigent d'ailleurs un séjour à l'étranger. Cet aspect plus pratique a certainement l'avantage de sensibiliser les étudiants aux relais culturels, sociaux et psychologiques d'une langue, aux avantages et aux difficultés d'un bilinguisme en construction. Toutefois, cette sensibilisation n'est souvent que superficielle, non théorisée et peu réactivée dans la gestion des problèmes concrets de la Suisse.

La connaissance de la question bilingue, quant à elle, peut être abordée aussi bien dans des cours de psychologie, d'ethnologie, de sociologie, d'économie que de linguistique. Mais c'est probablement dans cette dernière discipline que la question a le plus de retentissement. Ainsi, les Instituts de linguistique organisent régulièrement des séminaires sur le bilinguisme, l'immersion, l'interculturel ou des questions connexes. A titre d'exemples, on peut citer, uniquement sur l'axe Bâle-Lausanne:

- *La personne bilingue*: séminaire de 3ème cycle, Universités de Bâle et de Neuchâtel, 1994-1995 (F. GROSJEAN, G. LÜDI, B. PY);
- *Enseignement par immersion et apprentissage d'une langue non maternelle*: séminaire de 1er et 2ème cycles, Université de Neuchâtel, 1996-1997 (L. GAJO, B. PY);
- *Bilinguisme: approche sociolinguistique, acquisitionnelle et pédagogique*: séminaire de 2ème cycle, Université de Lausanne, 1996-1997 (A. SCHWARZ);
- *Bilinguisme, stratégies d'acquisition et interaction*: séminaire de 2ème cycle, Université de Lausanne, 1997 (A.-C. BERTHOUD, L. GAJO);
- *La personne bilingue*: séminaire de 1er et 2ème cycles, Université de Neuchâtel, 1997 (F. GROSJEAN, B. PY).

L'intérêt de ces séminaires réside dans le fait qu'ils dispensent une réelle formation dans le domaine du bilinguisme, même si le lien à l'enseignement n'est pas systématiquement thématiqué. On peut aussi se réjouir d'en voir le nombre augmenter.

Cependant, même s'ils suscitent en général un intérêt assez largement partagé chez les étudiants, ils ne font pas l'objet d'un passage obligé. Ils font partie d'une offre beaucoup plus large. Ainsi, on se forme en linguistique, en sociologie, en pédagogie et non pas prioritairement en bilinguisme.

### 2.1.2. Au niveau non universitaire

La formation initiale des enseignants au niveau non universitaire touche essentiellement la pédagogie interculturelle, qui croise sans le recouvrir le territoire de l'enseignement bilingue.

Dans le rapport *Le quadrilinguisme en Suisse-présent et futur* (cf. Département fédéral de l'intérieur 1989), on trouve un chapitre sur l'état des lieux et les souhaits concernant la formation des enseignants, qui fait une large place à la pédagogie interculturelle. On y souligne un état de réflexion plus avancé dans la partie romande du pays. On parle plus de prise de conscience que de réalisations concrètes, même si on mentionne l'existence de cours de pédagogie interculturelle dans le Canton de Zurich depuis octobre 1987. L'inconvénient est que la pédagogie interculturelle touche d'abord les enfants migrants et ne prend pas en compte directement la situation pluraliste interne à la Suisse: "La pédagogie interculturelle ne devrait cependant pas viser uniquement les enfants étrangers mais se référer au multilinguisme historique de la Suisse." Cet état de fait révèle d'ailleurs une propension à voir d'abord les problèmes culturels et pédagogiques par rapport à l'autre, défini souvent en termes de nationalité. Le rapport envisage d'ailleurs l'enseignement bilingue comme une composante de la pédagogie interculturelle: "Le perfectionnement des professeurs qui doivent enseigner certaines disciplines dans une langue étrangère constitue un aspect particulier de la formation interculturelle des enseignants." Si le chemin paraît long et ardu ("Les écoles normales et les universités ont une lourde tâche à assumer dans le domaine de la formation interculturelle des enseignants"), les moyens sont pourtant présentés comme proches et facilement accessibles: "Afin de réaliser l'éducation et la formation interculturelles, nul besoin de forger de nouveaux concepts. Il suffit de faire à certaines idées fondamentales de notre Etat fédéraliste: tolérance face à l'autre langue et culture, efforts réciproques de compréhension." Il s'agit en fait d'agir sur les attitudes et les représentations des enseignants.

Les deux dénominations de pédagogie interculturelle et d'enseignement bilingue, même si elles retentissent comme synonymes aux oreilles de certains, indexent en fait des réseaux de recherche relativement disjoints en Suisse. Il s'agirait d'ailleurs, pour faire avancer la réflexion sur l'enseignement bilingue,

de mieux thématiser les fondements et les implications de ces diverses appellations. Pour les exigences du présent rapport, nous ne tenons que partiellement compte des étiquettes.

Ci-dessous, nous illustrons les modules de formation interculturelle en prenant appui sur deux situations: l'Ecole normale de Neuchâtel et les Ecoles normales de Zurich. Nous présentons aussi brièvement, à titre complémentaire et comparatif, les conditions de la formation initiale dans le Canton des Grisons.

A l'Ecole normale de Neuchâtel, il existe depuis quelques années une formation en pédagogie interculturelle. Elle vise une sensibilisation destinée à agir sur les représentations (de l'autre, des langues, du pluralisme, du bilinguisme) des futurs maîtres de maternelle et du primaire. Plus que de cours blocs, il s'agit d'éléments de formation distribués de façon régulière et diffuse sur trois ans. A côté de cela, on trouve néanmoins un cours bloc en 2ème année. Il comprend deux jours de formation et d'information sur la question des migrants (intervention de personnes extérieures: police, orthophonistes, etc.), trois fois une heure et demie de cours toujours sur la migration (organisation interne) ainsi qu'une introduction à l'éveil au langage (language awareness). Cette formation est complétée par des stages facultatifs dans des classes d'accueil (structures spéciales et transitoires destinées à l'intégration des enfants migrants non francophones) ou des classes bilingues. La sensibilisation effectuée exerce en fait peu de contrôle sur la mise en pratique en salle de classe. Le problème de l'articulation entre formation des enseignants et pratique de classe rebondit une fois de plus sur la gestion des attitudes et des représentations. A partir d'août 1997, l'Ecole normale de Neuchâtel proposera, en collaboration avec le Séminaire pédagogique de l'enseignement secondaire et le Séminaire de français moderne de l'Université, une formation en français langue étrangère.

En ce qui concerne les Ecoles normales du Canton de Zurich, le parcours se présente de façon un peu différente. Les années 80 ont marqué un intérêt croissant pour la question interculturelle. Après des débuts tâtonnants, articulés sur quelques séminaires ponctuels et axés sur une ouverture au folklore et à la gastronomie des étrangers, on s'est dirigé vers la volonté d'élaborer un concept global d'intégration de la pédagogie interculturelle dans la formation des futurs enseignants (cf. TRUNIGER 1995). Ce concept a été accepté en 1987 par les autorités scolaires et Cantonales. Il prévoit l'intégration de la pédagogie interculturelle dans les cours existants, comme la pédagogie, la psychologie et la didactique des langues. La pédagogie interculturelle devient donc une

dimension intrinsèque de toutes les disciplines générales, avec l'hypothétique pouvoir d'en modifier considérablement l'approche, de les fonder davantage sur l'hétérogénéité. Cette intégration s'accompagne d'autres types d'actions, plus traditionnels. Il s'agit notamment des séjours d'études à l'étranger, dans les pays à forte émigration. Ces séjours ont le principal mérite de changer les attitudes et les représentations, ce qui, à Zurich, à Neuchâtel comme ailleurs, autant pour la pédagogie interculturelle que pour l'enseignement bilingue, semble constituer encore le défi majeur.

Dans les exemples de Neuchâtel et de Zurich, il est intéressant de voir comment la dimension interculturelle s'articule aux problèmes de didactique des langues, maternelles ou secondes. Ainsi, l'éveil au langage, dont il sera question plus loin, vise, à travers la prise de conscience de la diversité linguistique inhérente à la classe, à stimuler l'ouverture à l'autre, à donner envie de le rejoindre. Toutefois, il faut reconnaître que la mise sur pied relativement rapide (par rapport à l'enseignement bilingue au sens strict) de modules de formation initiale en pédagogie interculturelle relève plus du malaise des enseignants par rapport à des problèmes effectifs de la classe (difficultés face à l'hétérogénéité, à la dissymétrie) que d'une envie spontanée de créer l'ouverture et d'aller vers un pluralisme linguistique. En d'autres termes, il s'agit, plus que de fabriquer de nouveaux bilingues, de régler le cas des enfants dont le bilinguisme se construit par la force des choses.

Pour apporter un éclairage complémentaire à cette problématique, nous tenons à présenter brièvement la situation de l'Ecole normale des Grisons. Ce Canton à trois langues, dont deux fortement minoritaires, essaie d'amener le pluralisme dans des institutions trop souvent acquises à la langue majoritaire, l'allemand. Ainsi, l'Ecole normale de Coire est dotée d'une section de langue italienne et romanche (cf. Lia Rumantscha 1996). On peut par exemple y suivre quatre heures hebdomadaires de romanche ainsi que deux ou plusieurs branches dans cette langue. Les non-Romanches ont aussi la possibilité de se former dans cette langue. L'idée est ici d'abord de permettre aux ressortissants des minorités locales de se former et par la suite de former dans leur langue. Mais on vise en outre à amener les germanophones vers les langues minoritaires, à les y sensibiliser. La solution consiste ici à définir l'institution même de formation comme pluraliste. Il s'agit toutefois davantage d'une dimension bilingue qu'interculturelle, vu que les langues concernées sont nationales. La situation grisonne, si elle ne thématise pas directement le phénomène des contacts et des croisements de langues et de cultures, invite

ainsi à une forme de réflexion et d'expérience par des conditions de proximité directe.

## **2.2. La formation continue**

La formation permanente ne peut en fait pas compter sur de solides acquis en termes d'éducation bilingue. Elle peut toutefois s'appuyer sur des acquis en matière de connaissance de la langue à enseigner et de maîtrise des stratégies sociales de la classe par exemple.

C'est au niveau de la formation permanente qu'on accueille le plus volontiers et le plus rapidement la nouveauté et l'expérimentation. Par son fonctionnement plus souple, plus léger et plus dynamique, elle permet une plus grande adaptabilité aux exigences d'accompagnement et de formation en matière d'enseignement bilingue. Ses structures autorisent notamment l'intervention directe des chercheurs, ce qui réduit considérablement l'écart chronologique entre les fruits de la recherche et la mise à l'épreuve de la pratique.

C'est pour cela que la question bilingue apparaît de plus en plus et prioritairement dans les programmes de formation permanente. C'est pour cela aussi qu'il est difficile d'en avoir une vue d'ensemble, car ces formations s'organisent plus ou moins ponctuellement par des institutions très diverses. Souvent même, elles sont directement liées à l'élaboration d'une recherche-action et se mettent sur pied de façon quelque peu informelle. Dans les lignes qui suivent, nous tentons néanmoins d'en montrer quelques éléments.

### **2.2.1. Au niveau universitaire**

Les Universités interviennent d'au moins deux manières dans la formation permanente des enseignants: soit directement, en ouvrant leurs séminaires ou colloques, officieusement ou officiellement (par une publication dans les programmes des cours distribués périodiquement aux enseignants), aux enseignants; soit indirectement, sur sollicitation d'institutions reconnues de formation permanente ou de formation tout court. Dans cette section, nous ne parlerons que des actions entreprises directement par l'Université.

Ces actions sont nombreuses, mais souvent ponctuelles et volontaires. Elles peuvent s'ancrer dans l'offre ordinaire des cours ou dans l'élan d'un projet de recherche particulier.

Dans le premier cas, il s'agit d'une volonté délibérée de l'Université d'ouvrir ses portes et d'entretenir un dialogue avec les praticiens. On y recherche un réel échange, où les uns et les autres se stimulent pour trouver les questions et les stratégies pertinentes. Les enseignants universitaires peuvent même s'adjoindre, à travers des collaborations occasionnelles, des chercheurs affiliés à des institutions de recherche pédagogique, garants d'une articulation permanente entre la recherche et la pratique. C'est le cas de certains séminaires du Centre de linguistique appliquée de l'Université de Neuchâtel, organisés avec le soutien de l'IRD. Les Universités bénéficient aussi parfois de leur propre programme de formation continue. C'est le cas de Bâle, où l'on inscrit régulièrement des cours de formation en enseignement bilingue. A titre d'exemple, le pré-programme 1998 planifie déjà un cours de trois semestres sur le sujet.

Dans le deuxième cas, où l'Université agit sur la formation permanente à travers un projet de recherche particulier, les actions sont plus nombreuses, plus ciblées et font partie intégrante des enjeux même de la recherche. A titre d'illustration, nous mentionnons une opération d'envergure née dans le cadre du Programme national de recherche 33, portant sur l'efficacité des systèmes suisses de formation.

Il s'agit de la collaboration à un forum organisé en janvier 1997 par la CDIP sur la didactique des langues secondes. Il a été l'occasion, pendant quatre jours, de fructueux dialogues entre les acteurs de la recherche et de la pratique de la Suisse entière. A côté de nombreuses conférences, experts scientifiques et praticiens se retrouvaient dans des ateliers de réflexion thématiques, dont un portait intégralement sur les problèmes liés à l'enseignement bilingue.

### **2.2.2. Au niveau non universitaire**

Sous cette section, nous mentionnons les actions entreprises par les Centres officiels de formation permanente ou les institutions pédagogiques non universitaires. Il se peut néanmoins que l'Université y intervienne indirectement. Il semble en outre pertinent de distinguer les formations générales des formations liées étroitement à l'élaboration et à l'accompagnement d'une expérience pédagogique particulière.

En ce qui concerne les formations générales, nous donnons un bref aperçu de l'offre de quelques Centres Cantonaux ou intercantonaux de formation permanente.

Pour commencer par une vision d'ensemble au niveau national, il est intéressant de se pencher sur les cours proposés par le Centre de perfectionnement suisse de Lucerne entre 1986 et 1997. On est très vite surpris par la quasi absence de cours portant explicitement sur la pédagogie bilingue. Il y a bien sûr de nombreux cours de didactique des langues secondes, souvent inscrits dans le cadre de langues particulières, mais la problématique bilingue n'émerge presque pas comme objet de réflexion en tant que tel. Si nous voulons tout de même essayer d'esquisser une tendance, nous pouvons retenir trois années, 1987, 1991 et 1996. En 1987 figurait au programme un cours-colloque sur le thème "minorisation linguistique et interaction", en 1991 un cours sur "langue 2 et dialectes" touchant essentiellement la question du romanche, en 1996 un séminaire "didactique des langues secondes" branché sur les nouvelles recherches et options didactiques, dont l'immersion. La tendance semble aller d'une prise de conscience des rapports (de force, notamment) entre langues et entre communautés linguistiques à des propositions didactiques soucieuses du pluralisme linguistique, en passant par une interrogation sur les langues minoritaires de la Suisse.

Si on en vient maintenant aux programmes offerts par les Centres de perfectionnement ou les institutions pédagogiques au niveau Cantonal, la situation change considérablement et montre des contrastes sensibles entre les différentes régions. A titre d'illustration, nous faisons état de trois situations où l'offre est relativement riche: Valais, Fribourg, Bâle.

En Valais, on trouve depuis trois ans maintenant un cours intitulé "enseigner en deux langues". Animé pendant les deux premières années par une spécialiste suisse de l'enseignement bilingue, Claudine Brohy, il sera pris en charge cette année par cette même personne aux côtés d'une spécialiste de la pédagogie interculturelle, Christiane Perregaux. Ceci montre une fois de plus la nécessité d'une rencontre. Ce cours vise d'une part le partage d'expériences particulières dans l'élaboration d'un cadre théorique sous-jacent à la didactique de l'enseignement bilingue en général, d'autre part le développement de la recherche-action.

Fribourg, tout comme Valais, dispose maintenant de moyens d'intervention réguliers au niveau de la formation continue. Ces deux Cantons travaillent d'ailleurs souvent en collaboration. Les actions ponctuelles y sont certainement plus foisonnantes qu'ailleurs. A titre d'exemple, une journée de formation a été organisée en janvier 1995 par l'IRD. Les enseignants de Sierre ont pu visiter quelques classes bilingues du Canton de Fribourg, échanger leurs expériences ainsi que du matériel didactique. Soulignons que ce matériel pose lui-même

toute une série de problèmes qu'il vaudrait la peine d'examiner en détail, car ils conditionnent directement la formation et les pratiques des enseignants.

Dans le Canton de Bâle, l'ULEF (Institut für Unterrichtsfragen und Lehrerfortbildung) organise régulièrement des cours touchant à l'enseignement bilingue. Ainsi, pour s'en tenir aux années 1996-97, on peut retenir à titre indicatif les titres suivants: *Arbeitsgruppen "Innovation didactique" im Fremdsprachenunterricht: Neue Unterrichtsformen kennenlernen, ausprobieren, hinterfragen; Klassen- und Schüleraustausch: Wichtigste Informationen und Tips; Immersive Sequenzen im Fremdsprachenunterricht; Themenzentrierter Unterricht als Ergänzung und Bereicherung des herkömmlichen Französischunterricht.*

A côté de ces actions entreprises dans une perspective de formation générale, il existe une certaine quantité, parfois peu visible, d'interventions pédagogiques en relation exclusive avec l'élaboration et l'accompagnement de projets spécifiques d'enseignement bilingue. Nous pouvons par exemple citer, dans le Canton de Zurich, la récente mise sur pied par le Séminaire pédagogique, dans le cadre d'une recherche du PNR 33, d'un module bilingue pour l'enseignement de l'histoire.

La formation permanente offre donc une palette de possibilités relativement riche concernant l'enseignement bilingue. Toutefois, il faut avoir conscience que ce type de formation est souvent optionnel. Les enseignants s'y engagent à bien plaisir et, manque de chance, on n'y prêche en général que les convertis. Il est ainsi difficile d'agir sur les représentations, si les plus récalcitrantes ne se montrent pas...

### 3. NOUVEAUX DÉVELOPPEMENTS DANS LE DOMAINE DE LA DIDACTIQUE DES LANGUES ET DE LA FORMATION DES ENSEIGNANTS EN MATIÈRE D'ÉDUCATION BILINGUE

#### 3.1. Concernant la nature des écoles et des classes

Selon un recensement publié par l'APEPS en mai 1996, la Suisse disposerait de plus de cent modèles d'enseignement bilingue, dont les deux tiers environ aux degrés secondaire et tertiaire.

La plupart de ces modèles se situent sur la frontière linguistique entre la Suisse romande et la Suisse alémanique (Bienne, Fribourg, Sierre). Ils sont globalement plus nombreux du côté romand et il faut souligner leur forte implantation dans le seul Canton trilingue, les Grisons, de même qu'à Bâle, ville doublement frontière. La plus faible représentation de l'enseignement

bilingue dans la partie alémanique s'explique certainement par les deux facteurs suivants: d'une part, la diglossie allemand standard/suisse-allemand peut donner l'impression aux petits alémaniques de pratiquer l'immersion dès la première année primaire (cf. BROHY 1996a), d'autre part, le bilinguisme, autant dans ses dimensions identitaire que fonctionnelle, semble moins urgent pour la communauté majoritaire.

Il convient par ailleurs de constater le caractère expérimental de bon nombre de ces modèles, qui bénéficient souvent d'un soutien tâtonnant des autorités. Le bilinguisme est un défi, et donc un risque.

Ce risque, les écoles privées ont su le courir avant le système public. Ceci s'explique certainement par une gestion plus autonome et donc plus rapide ainsi que par une sensibilité plus proche du "marché linguistique" et des désirs des parents. Cette plasticité des écoles privées permet alors plus d'audace, ce qui ne signifie pas automatiquement plus d'efficacité.

Pour revenir au réseau public, nous présentons rapidement, à titre d'illustration, une expérimentation en cours qui revêt un caractère particulièrement novateur. Il s'agit d'une filière bilingue ouverte en 1994 à l'Ecole primaire de La Chaux-de-Fonds (Canton de Neuchâtel). Elle propose aux élèves volontaires de suivre deux heures hebdomadaires de connaissance de l'environnement en langue italienne. Il s'agit donc d'une situation que certains s'amuse à qualifier de "trempette", vu la brièveté de l'exposition à la langue seconde. L'intérêt de cette expérimentation réside dans son organisation pédagogique et institutionnelle. En effet, elle fonctionne sur une collaboration Ecole neuchâteloise/Ecole italienne, dans le sens où ce sont les enseignantes des cours de langue et de culture d'origine (cours destinés aux enfants d'immigrés italiens) qui assument, dans le cadre du programme neuchâtelois, l'enseignement en italien. Ainsi, la filière bilingue est une intersection entre deux univers scolaires et communautaires. De cette façon, pour les élèves inscrits en outre à l'Ecole italienne, les leçons de connaissance de l'environnement entrent aussi bien dans le programme italien que neuchâtelois et diminuent donc l'effet de surcharge. Par ailleurs, elles sont l'occasion de faire participer d'un peu plus près les élèves neuchâtelois à l'univers biculturel des immigrés. De plus, à un niveau plus purement didactique et acquisitionnel, elles créent des effets de contraste et par là des possibilités de collaboration intéressantes entre des élèves aux compétences initiales très variables en langue seconde. Si cette expérimentation a pu voir le jour, c'est notamment grâce à l'investissement financier de l'Etat italien et au statut particulier de la langue italienne en Suisse. Il faut aussi souligner l'importance de la communauté

italienne dans la ville de La Chaux-de-Fonds ainsi que ses rapports privilégiés avec la communauté d'accueil.

Le descriptif de cette situation montre un souci de valoriser la langue des minorités linguistiques. Elle s'apparente en cela à un récent projet grison à Samedan, où, pendant les premières années de la filière bilingue, tous les élèves, d'où qu'ils viennent, reçoivent quelques heures d'enseignement de et/ou dans leur langue d'origine. Ce genre de tentatives s'inscrit dans une volonté de construire un bilinguisme additif.

Cette expérimentation montre aussi comment enjeux nationaux et internationaux peuvent se rencontrer. Elle indique par ailleurs les modalités d'une intersection entre enseignement bilingue et pédagogie interculturelle.

On pourrait évidemment citer un grand nombre d'autres modèles empreints d'une certaine originalité ou particularité, car, dans la diversité des situations suisses, on n'arrête pas d'expérimenter... Dans les régions les plus avancées, on note toutefois l'avènement imminent d'une certaine stabilité dans les options retenues. Ainsi, dans le Canton de Fribourg, on présentera aux Communes une batterie de modèles relativement bien éprouvés, comme les échanges, l'éveil au langage, le content teaching in a foreign language, le 50/50. La Commune fera, en fonction de ses besoins et de ses objectifs, un choix particulier dans un outil commun et selon des modalités partagées. Il s'agit là d'un mode de fonctionnement plutôt original.

### **3.2. Concernant les nouvelles technologies et l'auto-apprentissage**

Les nouvelles technologies jouent bien sûr un rôle important dans l'évolution de l'apprentissage et de l'enseignement en général. Elles permettent souvent d'aller vers une prise en charge plus autonome des élèves, en leur garantissant un encadrement parfois plus individualisé.

L'éducation bilingue bénéficie évidemment de ces nouveaux outils, qu'elle peut cependant utiliser de façon particulière. Ainsi, un maître proposait de tirer parti des compétences plurilingues de la classe afin de créer, pour les besoins des élèves et par leurs soins, un dictionnaire électronique plurilingue. Il n'est pas rare non plus d'exploiter les ressources d'internet pour mettre en réseau des connaissances, des idées et créer des contacts. Il y a des possibilités d'échanges et de voyages interlinguistiques.

### 3.3. Concernant la formation initiale et continue

Nous aimerions nous arrêter ici sur une récente initiative bâloise s'inscrivant dans la formation continue et l'encadrement des enseignants engagés dans des projets pédagogiques bilingues.

Sur l'idée d'un enseignant-chercheur, Victor Saudan, il s'est créé, auprès de l'Institut des langues romanes de l'Université de Bâle, la FALZ (Fachstelle für Fremdsprachenunterricht). Il s'agit d'un centre d'accompagnement scientifique et d'aide pratique pour des projets bilingues en milieu scolaire et professionnel. Son originalité est d'offrir un service permanent et souple destiné particulièrement aux acteurs de l'éducation bilingue, dans une dynamique qui associe constamment la recherche, l'école, le travail et la société. Ses fonctions sont multiples (cf. SAUDAN 1996):

- a) Création et soutien d'un réseau d'information entre milieux scolaires, universitaires, professionnels et contextes d'apprentissage extra-institutionnels (loisirs, famille, vacances).
- b) Information, accompagnement et soutien pratique des enseignants dans la planification, l'organisation et la réalisation de projets d'enseignement innovateurs.
- c) Formation des enseignants "sur le tas", par rapport à des besoins spécifiques, et dans le cadre de projets d'enseignement concrets.
- d) Création d'une banque de données et élaboration de matériaux d'enseignement contextualisés ("recherche-action").
- e) Accompagnement et évaluation scientifique des projets d'enseignement innovateurs.
- f) Organisation de colloques de formation-recherche pour des enseignants après la réalisation et l'évaluation scientifique de projets d'enseignement immersif."

La FALZ ouvre ainsi une belle voie à une formation revisitée des enseignants en matière de bilinguisme en répondant en partie aux lacunes des systèmes traditionnels.

Reste à voir ce que vont devenir ces systèmes traditionnels, dont les jours sont maintenant comptés. En effet, la formation (en tout cas initiale) des enseignants va être bouleversée par la mise sur pied de Hautes Ecoles Pédagogiques, qui vont fonctionner sur un mode intercantonal et regrouper sous une même institution les formations pédagogiques de tous les degrés d'enseignement. Ce changement important sera l'occasion d'introduire, tout de

suite et dès la formation initiale, un module bilingue. Les rapports se trouvent actuellement en cours d'élaboration.

### 3.4. Concernant les échanges d'enseignants et de formateurs d'enseignants

Un des moyens souvent cité pour agir sur les représentations est l'échange. Mentionné dans plusieurs rapports, il est abondamment recommandé par la CDIP. Prenons à témoin des extraits du document (g):

"Il est recommandé aux autorités Cantonales concernées:

1. de considérer l'échange avec les autres régions linguistiques et avec l'étranger comme un élément de l'enseignement de l'école obligatoire et postobligatoire, de la formation professionnelle des apprenti(e)s et aussi de la formation des enseignant(e)s de ces niveaux et types d'écoles ainsi que de l'exercice de leur profession;  
[...]
5. d'encourager non seulement les enseignant(e)s en langues, mais également le corps enseignant des autres disciplines à participer aux projets d'échanges par le biais d'activités interdisciplinaires, liées à un projet et centrées sur un thème."

La mobilité des enseignants est donc vivement encouragée, pour des périodes plus ou moins longues (nomination dans un Canton de langue différente ou échange temporaire). Dans ce sens-là, la CDIP a édicté en 1990 des recommandations pour la reconnaissance réciproque des diplômes Cantonaux pour l'enseignement préscolaire et scolaire obligatoire. Toutefois, si l'échange représente une occasion d'apprendre "sur le tas", en contact direct avec une réalité différente, il ne recouvre pas tous les enjeux de formation et demande lui-même à être préparé. On lit à ce propos dans le document (g): "Les enseignants et les enseignantes qui participent à des projets d'enseignement bilingue -que ce soit dans leur propre Canton ou dans d'autres Cantons, dans le cadre d'un échange, par exemple- devraient recevoir une formation en conséquence sur le plan méthodologique, didactique et, en tout cas, linguistique."

### 3.5. Concernant les méthodes et les innovations

Pour remonter à une vision d'ensemble de la didactique bilingue en Suisse, nous aimerions développer ici deux aspects: les pratiques pédagogiques

traversant la variété des modèles et les nouveautés didactiques touchant d'une manière ou d'une autre l'enseignement bilingue.

En ce qui concerne les pratiques pédagogiques traversantes, nous tenons à mentionner les phénomènes de tandems et d'échanges. Tous deux servent à compléter un programme d'enseignement bilingue et même parfois à pallier son absence. Ainsi, la méthode "tandem" fait l'objet de cours dans la formation continue 1997 proposée aux enseignants du Canton de Berne. Pour les échanges, la CDIP a émis des recommandations. En voici un aperçu tiré du document (g):

"La pratique montre que les contacts linguistiques et culturels en Suisse sont considérés de plus en plus comme une possibilité de travailler, *dans le cadre d'une pédagogie de l'échange, sur un projet et un thème clairement définis et de manière interdisciplinaire*. Les échanges avec d'autres régions linguistiques font partie intégrante de l'enseignement des langues. Les projets d'échanges sont donc considérés comme une contribution essentielle à l'amélioration nécessaire des compétences en langues étrangères de nos élèves. Ils leur offrent par ailleurs la possibilité d'être personnellement confrontés à un contexte culturel, socio-économique, psychologique, etc. différent du leur."

En ce qui concerne maintenant les nouveautés didactiques côtoyant indirectement l'enseignement bilingue, nous tenons à évoquer l'éveil au langage (*language awareness*), l'approche modulaire et la pédagogie par projets.

L'éveil au langage consiste à susciter chez les élèves une réflexion quant à la diversité des langues, au caractère "non absolu" de la langue maternelle et au fonctionnement profond du langage. Cette prise de conscience passe par la confrontation de plusieurs langues et peut se faire à travers la mise en place d'activités spécifiques construites par l'enseignant ou à travers l'utilisation de la probable diversité des langues représentées dans une classe. L'éveil au langage correspond donc à un éveil à la diversité, à un éveil à l'autre. Certaines expérimentations ont été menées en Suisse dans ce sens-là. On peut voir dans cette pédagogie un accompagnement, un support ou une préparation pour l'enseignement bilingue (cf. DE PIETRO 1995). Mais, s'il ne contribue pas directement à la constitution de compétences communicatives en langue seconde, on peut se demander dans quelle mesure il n'est pas présumé par l'enseignement bilingue.

L'approche modulaire, très en vogue depuis quelques années, a récemment été évoquée dans les Recommandations de la CREA: "La conception modulaire

se caractérise par un ensemble de matériels pédagogiques souples et légers, chaque module comportant une définition claire des objectifs d'apprentissage ainsi que des instruments d'évaluation qui lui sont associés. Il convient d'envisager différents types de modules qui pourront être centrés sur des compétences, sur des thèmes, sur des aspects culturels, des activités cadres, des stratégies d'apprentissage... Ils doivent être adaptables, interchangeable et pour une partie d'entre eux optionnels." Cette pédagogie permet une grande adaptabilité dans la gestion de l'enseignement et des activités de classe. Pour le cas de l'enseignement de l'allemand en Suisse romande, elle présente le grand avantage de répondre, à travers un matériel didactique de base commun, aux volontés et aux besoins très divers des Cantons aux niveaux socio-politique, linguistique et éducatif. En outre, elle doit "permettre d'ouvrir l'enseignement des langues à des formes nouvelles telles que l'immersion, la précocité ou l'intensification des plages horaires" (MERKT 1994).

L'enseignement par projets peut apporter de précieuses ouvertures à la didactique des langues secondes. Il suffit de penser à l'enseignement par projets thématiques interrégionaux développé récemment dans la région bâloise (cf. SAUDAN 1996): "Dans le cadre du projet thématique *Rendez-vous à St.Louis-expédition dans un lointain proche*, les élèves d'un lycée bâlois développent pendant un semestre leurs enquêtes personnelles dans la France voisine avec l'aide de leurs collègues français: interviews avec des travailleurs frontaliers, des politiciens, des animateurs de centres pour jeunes, etc. en vue du développement d'une conscience transfrontalière plus différenciée et plus critique". On voit ici clairement comment la pédagogie par projets pour mener la didactique des langues secondes vers un enseignement à vocation bilingue.

#### 4. NOUVEAUX BESOINS DANS LE DOMAINE DE LA FORMATION DES ENSEIGNANTS EN MATIÈRE D'ÉDUCATION BILINGUE

Dans cette section, nous n'évoquerons pas les besoins ponctuels qui ont été mentionnés, plus ou moins explicitement, en cours de rédaction.

Nous nous pencherons plutôt sur les manques majeurs qui jaillissent lors de l'examen macroscopique de la situation. Si nous nous brancherons prioritairement sur la formation des enseignants, nous tiendrons aussi un discours sur l'éducation bilingue en général.

#### **4.1. Dans les programmes de formation initiale pour les enseignants de langue**

Les besoins en matière de formation initiale semblent presque intacts. En effet, au-delà de quelques exceptions, qui touchent d'ailleurs plutôt la pédagogie interculturelle, le vide est pour ainsi dire total. Même dans les régions où l'enseignant bilingue tend à foisonner, la formation des enseignants piétine.

Pour résoudre ce problème, il faudrait certainement qu'on fixe mieux la situation, qu'on passe de la phase des expérimentations à la phase des régularisations. Toutefois, ce passage implique une prise de décision claire et l'investissement durable de moyens.

Il faut aussi une prise de conscience des réels défis pédagogiques que présente l'enseignement bilingue. Enseigner l'histoire en français à de petits germanophones ne demande pas uniquement une simple transposition linguistique, un simple changement de langue. Il ne suffit pas de faire appel à un maître d'histoire qui sait le français ou à un maître romand qui veut bien enseigner de l'autre côté de la frontière linguistique. Il faut une formation en didactique du bilinguisme.

Une telle formation, si elle se teste sur le terrain, ne s'improvise pas plus qu'une autre. Elle exige une réflexion et une conscientisation spécifiques, de même que l'appropriation d'outils complexes et variés.

Cette situation nuit certainement à l'avenir de l'enseignement bilingue en général car, pour sortir de la phase expérimentale, il faut des résultats éloquentes. Comment obtenir de tels résultats sur de brèves périodes (on expérimente en général sur quelques années seulement) si élèves et enseignants sont en quelque sorte abandonnés à leur intuition?

L'important n'est pas pour l'instant de savoir où les besoins doivent être répartis, entre les niveaux universitaire et non universitaire, d'autant plus que la distinction risque de se dissoudre avec la naissance des Hautes écoles pédagogiques. Il s'agit plutôt de savoir que ces besoins existent et que les structures de formation doivent les intégrer.

#### **4.2. Dans les programmes de formation continue des enseignants de langue**

La formation permanente offre un encadrement plus adéquat en matière d'enseignement bilingue. Elle crée souvent des occasions de synergie (entre

Universités et autres institutions par exemple) et permet de répondre avec une certaine souplesse aux exigences du moment.

Elle ne touche cependant qu'une petite partie du corps enseignant et ne peut donc pas opérer une sensibilisation à grande échelle.

Globalement, la formation des enseignants concernant le bilinguisme laisse un grand vide pour le moment. Ce vide se remplit de nombreuses questions, dont le problème sans fin des attitudes. Il faut obtenir l'adhésion des enseignants pour garantir la réussite des programmes (cf. GEBUS 1995). Et pour cela, il faut du temps...

Un autre problème est la quasi absence d'une entrée "bilinguisme" dans la formation. Souvent, on travaille sur le bilinguisme à travers d'autres problématiques; on donne par exemple un cours de didactique des langues où on traite au passage de quelques approches bilingues. A notre avis, il faudrait que la question bilingue soit parfois première et qu'elle structure ainsi les champs de recherche, plutôt que d'être constamment structurée par eux.

#### **4.3. Concernant la politique éducative**

La variété des situations en Suisse montre clairement les voies bien différentes qui peuvent mener à l'enseignement bilingue. Nous en distinguons au moins deux, que nous avons qualifiées plus haut d'options positives et négatives. Les premières envisagent l'enseignement bilingue comme un enrichissement, indépendamment des contraintes sociales et politiques, alors que les secondes le voient comme une solution confortable voire obligée aux problèmes politiques ou socioculturels d'une région. Si dans les deux cas on arrive à un encouragement de cette forme d'enseignement, il semblerait souhaitable de passer le plus possible d'options négatives à des options positives, même si celles-ci servent parfois de tremplin vers celles-là.

Cette transformation occasionnerait certainement un redimensionnement de la formation des enseignants et du simple intérêt pour cette formation.

Pour cela, il faudrait une meilleure circulation de l'information et une volonté plus marquée de partage sur ce petit territoire fortement parcellisé. Les avantages et limites que présente le modèle suisse semblent en fait pour l'essentiel avoir la même origine: la cantonalisation du pouvoir.

Avantage, car elle permet d'épouser au plus près les besoins de situations particulières. Elle s'adapte au profil sociolinguistique de chaque région et traite les problèmes de façon probablement plus adéquate. Elle met en évidence

le côté fortement contextuel des modèles bilingues et la difficulté que présente leur généralisation.

Limite, car le manque de coordination nationale ralentit le processus de développement de l'enseignement bilingue. La politique du coup par coup masque l'extension que peuvent prendre certains enjeux. Elle se prive aussi de cette manière d'une reconnaissance budgétaire suffisante.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BREGY, A.-L. *et al.* (1996): *Evaluation de l'expérience d'apprentissage bilingue de Sierre 1994-95*. Neuchâtel: IRDP, Recherches 96.104.
- BROHY, C. (1996a): *Expériences et projets bilingues dans les écoles en Suisse*. Rapport de l'APEPS.
- BROHY, C. (1996b): "L'enseignement bilingue en Suisse" in *L'état des langues en Suisse*. Neuchâtel: IRDP, Regards 96.302.
- DE PIETRO, J.-F. (1995): "L'éveil au langage". *Un apprentissage bilingue à l'école?* Neuchâtel: IRDP, Ouvertures 95.405.
- FROIDEVAUX, D. (1996): "L'article 116 de la Constitution fédérale et la politique linguistique suisse" in *L'état des langues en Suisse*. Neuchâtel: IRDP, Regards 96.302.
- GEBUS, E. (1995): "La formation des enseignants" in BROHY, C., DE PIETRO, J.-F. (éds), *Situations d'enseignement bilingue*. Neuchâtel: IRDP, Recherches 95.104.
- Le quadrilinguisme en Suisse-présent et futur*. Rapport édité par le Département fédéral de l'intérieur. Berne: Office central fédéral des imprimés et du matériel, 1989.
- Lia Rumantscha (1996): *Rhêto-romanche. Facts & Figures*. Coire: Ligue romanche.
- MERKT, G. (éd.) (1994): *Dessine-moi un module!* Neuchâtel: IRDP, Recherches 94.104.
- PERREGAUX, C. *et al.* (1997): "La dimension de la diversité culturelle et linguistique dans la formation initiale et continue des enseignant(e)s de l'école primaire en Suisse". Communication au 8ème Forum suisse langue 2, Yverdon, janvier 1997.
- SAUDAN, V. (1996): "L'enseignement du français en Suisse alémanique". *Europe plurilingue*.
- TRUNIGER, M. (1995): "La pédagogie interculturelle dans la formation des enseignants. Evolution dans le Canton de Zurich" in POGLIA, E. *et al.* (dir.), *Pluralité culturelle et éducation en Suisse. Etre migrant II*. Berne: Peter Lang.

### Textes officiels de la CDIP:

- (a) recommandations et décisions du 30 octobre 1975 concernant l'introduction, la réforme et la coordination de l'enseignement de la deuxième langue nationale pour tous les enfants pendant la scolarité obligatoire;
- (b) recommandations du 24 octobre 1985 concernant l'encouragement de l'échange d'élèves et d'enseignants entre les régions de Suisse;
- (c) points de rencontre à la charnière des scolarités obligatoire et postobligatoire du 30 octobre 1986;
- (d) déclaration du 6 juin 1991 intitulée "Le racisme à l'école";
- (e) recommandations du 24 octobre 1991 relatives à la scolarisation des enfants de langue étrangère;
- (f) recommandations du 18 février 1993 sur la dimension européenne de l'éducation;
- (g) recommandations du 18 février 1993 concernant l'encouragement de l'échange en Suisse et avec l'étranger dans le domaine de l'éducation et de la formation;
- (h) déclaration du 2 mars 1995 concernant la promotion de l'enseignement bilingue en Suisse.